

WELL
Société anonyme au capital de 2 000 000 €
Siège social : 112, avenue Kléber
75116 Paris
RCS Paris B 381 452 770
(91 B 04937)

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
EN DATE DU 23 DECEMBRE 2022**

Le vingt-trois décembre deux mille vingt-deux à dix heures et trente minutes,

Les actionnaires de WELL (ex-Krief Group) se sont réunis en assemblée générale mixte par au siège social sur convocation faite par avis de réunion et de convocation publié au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires (BALO) en date du 19 novembre 2022.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été signée par chaque actionnaire présent, au moment de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire ; les pouvoirs des actionnaires représentés ainsi que les formulaires de vote par correspondance, ont été annexés à la feuille de présence.

Le président excusé pour une raison de santé familiale très proche, est représenté par l'actionnaire représentant le maximum de titres à l'Assemblée Générale, soit AAA Holding représentée par son Président Monsieur Louis PETIET.

Celui-ci est dénommé ci-dessous le Président de l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée appelle à siéger comme scrutateurs deux membres de l'assemblée acceptant cette fonction.

Madame Pascale PETIET, et Monsieur François DENEUVILE, déclarent accepter les fonctions de scrutateurs.

Madame Agnès MANCEL est désignée comme secrétaire par le Président et les scrutateurs.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, ou représentés, réunissent collectivement 8.279.368 actions, représentant un total de 15.794.386 voix, soit 83% des actions composant le capital social.

En conséquence, l'assemblée pouvant ainsi valablement délibérer, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Eric PICARLE, représentant BDO France, Co-Commissaire aux comptes, est absent et excusé.

GVA AUDIT, Co-Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Philippe BONIN, est absent et excusé.

Puis, le Président de l'Assemblée ouvre la séance à 10h30. Il rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Ordinaire

- Lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2021, sur les comptes consolidés et sur les conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du Code de commerce.
- Approbation desdits rapports et comptes et le cas échéant des conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du Code de commerce ; quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.
- Affectation des résultats de l'exercice social.
- Démission du poste d'administrateur de Financière Louis David
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Pascale Bauer Petiet
- Renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Béatrice Alba
- Pouvoirs pour formalités.

Ordre du jour de l'Assemblée Extraordinaire

- Evolutions de gouvernance et décisions
- Organisation du changement de marché et passage sur Euronext Growth, décisions et Processus
- Pouvoirs.

Il signale que la Société Générale s'est chargée d'envoyer les documents qui ont été demandés par les actionnaires et il rappelle que les documents peuvent être adressés sur demande écrite, par voie postale.

Puis, le Président de l'Assemblée présente ses rapports de gestion, tant des comptes sociaux, que consolidés, et répond aux questions de l'Assemblée.

Le président de l'Assemblée met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution. (*Approbation des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes; approbation des comptes et quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.*)

Le Président de l'Assemblée commente le bilan et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Pour les comptes sociaux de Well, le total des produits d'exploitation a été de 1.702.002 € incluant un chiffre d'affaires net de 1.429.000 €, en progression de 14,8% par rapport à l'exercice précédent. Le résultat courant avant impôt est de 513 342 € contre 20 406 € l'exercice précédent. Le résultat exceptionnel ressortant à (153.240) € et n'ayant pas d'impôt sur les bénéfices, la société dégage au cours de cet exercice un bénéfice de 360.102 €, soit 25,2% du chiffre d'affaires net, en progression de 687.789 € par rapport à l'exercice précédent. Le bénéfice net comptable de l'exercice est apporté au report à nouveau qui passera ainsi de 6.242.527 € à 6.602.629 €.

Conformément à 2020, cette année 2021, les comptes consolidés de Well incluent essentiellement la participation majoritaire dans Well Energies, détenant les actions du groupe Vergnet. Ce groupe est un leader de la transition énergétique, incluant éoliennes (900 éoliennes installées dans le monde), photovoltaïque et hybride, avec un historique de présence dans près de 50 pays. Le groupe Vergnet continue ses développements avec des perspectives favorables pour les années à venir. Toutefois, en raison de la crise du Covid, son chiffre d'affaires 2021 a connu une baisse significative passant de 13,8M€ en 2020 à 12,7M€ en 2021 (-7,9%). L'année 2023 devrait être une année meilleure notamment car elle verra l'exécution de contrats dont le démarrage avait été différé en raison de la crise du Covid, et les effets de la mise en place du nouveau management.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées ordinaires, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2021, tels qu'ils ont été présentés, tant pour les comptes sociaux que pour les comptes consolidés.

En outre, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 à L.225-42 du Code de commerce, l'assemblée générale déclare approuver ces conclusions et les conventions qui y sont mentionnées.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée des 15.030.036 voix exprimées, personne ne votant contre, et Monsieur Joseph ASSARAF s'abstenant.

Deuxième résolution (Affectation du résultat)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant l'affectation des résultats telle que proposée par le conseil d'administration, décide d'apporter le bénéfice comptable de l'exercice au report à nouveau.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée des 15.030.036 voix exprimées, personne ne votant contre, et Monsieur Joseph ASSARAF s'abstenant.

Troisième résolution (Démission du mandat d'administrateur de la société Financière Louis David)

L'assemblée générale est informée que selon lettre en date du 24 janvier 2022, la société Financière Louis David représentée par son Directeur Général, Monsieur Philippe Gellman, a démissionné à effet immédiat de son poste d'administrateur. Le Conseil d'Administration du 21 février 2022 a pris acte de cette démission, et remercié la société Financière Louis David pour son travail au service de la société.

Cette situation est actée à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Quatrième résolution (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Pascale Bauer-Petiet)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Pascale BAUER-PETIET arrive à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices prenant fin de lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Cinquième résolution (renouvellement du mandat d'administrateur de Madame Béatrice Alba)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, constatant que le mandat d'administrateur de Madame Béatrice ALBA arrive à expiration décide de renouveler son mandat pour une durée de six exercices prenant fin de lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social qui sera clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution (Evolutions de gouvernance et décisions)

Le texte est modifié par l'Assemblée Générale : Une discussion a été menée sur les filiales et leur gouvernance. Les changements de gouvernance éventuels des filiales feront l'objet d'un vote spécifique le moment venu par celles-ci.

Ce texte est adopté à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

Septième résolution (Transfert du marché Euronext ACCESS Paris au Marché Euronext GROWTH Paris, avec délégation au Conseil d'administration aux fins de réaliser ce transfert)

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, après avoir constaté que la Société répond aux conditions de transfert de ses actions admises aux négociations sur le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris :

- approuve, le projet de transfert de la cotation des instruments financiers émis par la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Access Paris vers le système multilatéral de négociation Euronext Growth Paris, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur ;
- autorise les demandes de radiation de la Société du système multilatéral de négociation Euronext Access Paris et d'admission concomitante sur le marché multilatéral de négociation Euronext Growth Paris et décide de conférer tous pouvoirs au Conseil d'administration pour :
- mettre en œuvre ce transfert de marché de cotation dans un délai de 24 mois à compter de la présente Assemblée-;
 - réaliser la radiation des instruments financiers émis par la Société sur le système multilatéral de négociation Euronext Access Paris dans les conditions posées par les règles de marché Euronext Access ;
 - faire admettre concomitamment les instruments financiers émis par la Société aux négociations sur le marché multilatéral de négociation Euronext Growth Paris par transfert à partir du système multilatéral de négociation Euronext Access Paris ;
 - prendre toutes mesures nécessaires à l'effet de remplir les conditions de ce transfert et donner toutes garanties ;
 - choisir le listing sponsor, faire toutes déclarations, effectuer toutes formalités et plus généralement prendre toutes mesures rendues nécessaires pour la réalisation des opérations de transfert.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

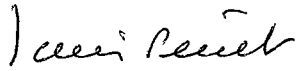
Huitième résolution (Pouvoirs pour formalités)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises tant pour les assemblées générales ordinaires que extraordinaires, confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer tous dépôts ou formalités nécessaires

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des 15.794.386 voix exprimées, personne ne s'abstenant ou votant contre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été suspendue à 11 heures 56 minutes.

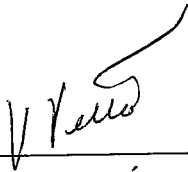
De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau après lecture.



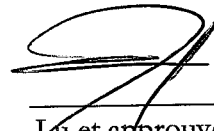
Lu et approuvé
Mr. Louis PETIET
Le Président de l'Assemblée



Lu et approuvé
Un actionnaire
Scrutateur
F. DENEUVILLE



Lu et approuvé
Mme. Pascale PETIET
Scrutateur



Lu et approuvé
Mme. Agnès MANCEL
Secrétaire